



PROJET ASSOCIATIF CHRYSALIDE
KARAYIB

2017-2022



UN PROJET ASSOCIATIF POUR SE MOBILISER SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES TRES DIFFICILES.

Les statuts définissent la raison d'être de l'association « Chrysalide karayib » et fondent en principe son action. Cependant, pour une mise en oeuvre opérationnelle de son projet, il est nécessaire qu'une association précise ses objectifs, ses missions et les moyens qu'elle a l'intention de mobiliser. Dans cette perspective, le projet associatif « Chrysalide Karayib » constitue un outil de management et de communication indispensable. Véritable « projet-visée », le projet associatif organise en amont la réflexion stratégique et sert ensuite (en aval) de document fédérateur auquel chacun dans l'association peut se référer pour trouver les réponses aux questions qui dépassent le simple cadre de l'établissement ou du service. Cette notion, valide dans le monde des organisations comme expression de la politique générale, peut se traduire par l'expression de projet d'entreprendre, pour marquer ainsi la nature de ses fins.

Le projet associatif se fixe comme objectif de :

- ↳ Dégager les valeurs historiques et actuelles portées par l'association
- ↳ Déterminer les objectifs que se donne l'association pour les trois à cinq ans à venir, au regard notamment des besoins des populations accueillies et des besoins repérables dans la « commande publique »
- ↳ Définir les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs
- ↳ Repérer les enjeux actuels inhérents notamment à un contexte législatif et réglementaire en pleine évolution (CPOM et groupements de coopération notamment)
- ↳ Maîtriser les principes de l'analyse stratégique à l'origine des objectifs et du déploiement stratégiques du projet associatif.



C'est ainsi l'occasion pour notre association de s'inscrire dans un échange que nous souhaitons fédérateur avec toute la communauté de travail. Exercice de communication par définition, nous espérons qu'il sera une formidable opportunité pour se mobiliser sur l'essentiel. Résolument impliquée dans la Guadeloupe d'aujourd'hui, « Chrysalide Karayib » forte de sa filiation historique avec Acajou Alternatives, a la volonté d'inscrire son projet associatif dans la réalité sociale et économique présente et en devenir. L'association « ACAJOU ALTERNATIVES », a été créée en avril 1996, de la volonté de trois jeunes du quartier de BAILLIF désireux de lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes, et de créer leur propre emploi. A l'origine l'idée était de créer un centre de loisirs adaptés pour personnes handicapées, déficients mentaux et moteurs. Mais face à l'impossibilité de trouver les financements adéquats pour une telle structure, l'association décide d'orienter son action en faveur des mineurs délinquants et en danger, des services à la personne, en prenant le soin dès 1997 de solliciter un agrément d'association intermédiaire.

De 1996 à nos jours, l'Association va développer un dispositif d'offres de services variés en faveur des jeunes en difficultés sociales ou familiales, des personnes âgées, et des adultes en difficultés sociales.

En 2017, l'association «Chrysalide Karayib » récupère l'activité séjour de rupture ou Séjour Educatif d'Apaisement renforcé(SEAR), anciennement dévolue à L'EED Challenge, dans le cadre du lieu de vie et d'accueil évolutif« Partir pour mieux » qu'elle gère afin d'en sécuriser le fonctionnement atypique de ce dispositif. Elle souhaite occuper pleinement sa place dans le secteur de la protection de l'enfance en danger en Guadeloupe aux côtés d'autres partenaires grâce à la conviction des bénévoles, à la compétence de ses salariés et à la collaboration des acteurs et décideurs sociaux. «Chrysalide Karayib » est, aujourd'hui, une organisation confrontée à des mutations sociales, économiques, politiques, financières l'amenant, comme toute organisation à s'inscrire dans une démarche prospective.

Cette association est le résultat des modifications intervenues au sein de l'association « Acajou Alternatives » contrainte de refonder en 2017, son organisation pour répondre aux exigences juridiques, économiques et sociales du secteur social et médico-social. En effet « Acajou Alternatives » ainsi que les membres du personnel ont connu, dans un passé encore récent, différentes phases de changement. Il se pose aujourd'hui à notre association connaît la question de la construction de sa propre identité.



Quel sens ?

Quel avenir ?

Quelles prestations de service dans l'esprit de la loi 2002 et en lien avec l'évolution de l'environnement social ? Présider et diriger une association, actuellement, exige une perception anticipative (un projet), une vision politique de l'association (stratégie), des qualités d'impulsion des équipes (direction et encadrement des personnels) et des modalités décisionnelles articulées autour des opportunités. Ce projet associatif marque la volonté de l'association « Chrysalide Karayib » de faire des choses nouvelles et d'utiliser à bon escient les compétences existantes. L'association fonctionnera selon la méthode entrepreneuriale. Plusieurs méthodes entrepreneuriales existent, donc diverses manières de répondre aux opportunités :

1. une approche stratégique en 4 étapes: initiation, maturation, décision et finalisation,

2. un changement d'organisation : une réflexion stratégique, l'expérimentation d'une nouvelle structure (les pôles, par exemple), l'organisation apprenante (l'événement est évalué en tant que source de nouveaux savoirs); il s'agit d'un processus cognitif par lequel il existe une relation étroite entre l'activité innovante et la pensée, les savoirs associatifs, a prise en compte de la triade «individu - action -contexte»:

un projet individuel doit se traduire en activités assez rapidement avec une évaluation de l'impact au niveau de l'association et de l'environnement pour une validation organisationnelle.

La démarche entrepreneuriale est le fait d'individus qui accomplissent des actions concrètes, les initient, leur donnent un sens collectif par un travail d'équipe et partenarial,



L'ASSOCIATION CHRYSLIDE KARAYIB PORTEUSE DE VALEURS :

« Une valeur est une norme de conduite personnelle ou sociale relevant de la morale ou de l'éthique, de la politique, de la spiritualité ou encore de l'esthétique ». « Chrysalide Karayib » se situe en matière de norme de conduite sociale en droit fil des principes tirés de sa filiation historique :

- La non « lucrativité » des actions
- La certitude en l'éducabilité de tous
- Le respect de la vie elle-même dans toute sa diversité
- Respect de la personne : toujours au centre de nos préoccupations, elle ne peut être réduite à son inadaptation, son handicap, ou à son âge.
- La dignité : Elle se traduit par le respect des droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans :
- La citoyenneté à part entière
- Respect de la singularité de la personne humaine : la personne porteuse d'une inadaptation ou d'un handicap mental est d'abord et avant tout une personne, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre ; La reconnaissance de ces droits et devoirs et l'accès aux structures de droit commun doivent lui être garantis. A ce titre chaque personne est unique et à droit à un projet individualisé, la famille est associée à toute proposition de projet de vie.
- La Solidarité : La solidarité est le ciment de notre action. Elle s'exprime au sein des associations, dans chacun de ses établissements, et en dehors de l'association, entre les générations, entre les personnes, entre les associations
- La Tolérance : Elle est attendue de l'ensemble de la société, mais aussi au sein de nos associations qui doivent répondre aux besoins de chacun, sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle, ou sociale, dans le respect des uns et des autres.



Les fondements de l'association reposent sur :

La protection des mineurs avec une prise en charge globale et un développement de la personne dans son contexte. L'accompagnement des adultes dans la parentalité. Le service à nos concitoyens en difficultés. Un outil de politique sociale et de promotion de la personne qui s'est stabilisée sur ses activités de base avec une crédibilité auprès des financeurs. Une plus-value apportée par l'innovation, la réactivité et la souplesse. L'écoute des difficultés des populations. Une capacité de veille sociale par une proximité relationnelle et une distance professionnelle. Une ouverture partenariale avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, des établissements et les personnels de diverses structures intervenant sur le territoire. La pédagogie utilisée est axée sur « le vivre avec », le projet et l'engagement. La vie quotidienne, avec ses règles et ses repères spatio-temporels, est utilisée comme support pédagogique permettant à la personne accueillie de se confronter, de se définir et d'accéder ainsi à une meilleure compréhension d'elle-même, de ses actes et de ses motivations. La pédagogie de projet se décline à partir du Projet du lieu de vie et du Projet personnalisé. Ce dernier est utilisé pour permettre à la personne accueillie de devenir porteuse de désir et actrice principale de son projet de vie. Celui-ci sera construit de manière réaliste et progressive. Il va présenter des perspectives qui donnent du sens à l'étape de reconstruction actuellement vécue. Les éléments constitutifs du projet (ses différents volets par exemple), son élaboration, sa conduite et son évaluation partagée vont être des outils pédagogiques sur lesquels va s'appuyer sa mise en œuvre.

Le contrat de séjour ou DIPC est le fondement d'une pédagogie de l'engagement de la personne accueillie, du lieu d'accueil et des partenaires extérieurs. Il formalise les engagements réciproques.

Les professionnels assument la responsabilité du projet personnalisé avec le référent (c'est-à-dire l'institution garante de l'orientation).



LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'association est dirigée par un Conseil d'administration de cinq membres élus pour trois ans, d'un bureau de cinq membres choisis en son sein et qui assure dans l'intervalle des réunions du CA, la direction de l'association.

La présidence est assurée actuellement par Monsieur Hélin Larochelle, agent de la fonction publique hospitalière.

UN CŒUR DE METIER ...

Dans le souci de l'adolescent ou l'adulte en difficulté. L'action de notre association doit permettre, par exemple, un hébergement, un Accompagnement socio-éducatif et une prise en charge thérapeutique des mineurs. Cela suppose une dimension pluridisciplinaire qui implique éducateurs spécialisés, infirmiers, psychologues, pédopsychiatres, etc. Le caractère pluri dimensionnel a pour objectif de permettre une prise en charge mieux adaptée des enfants ou des adolescents qui présentent d'importantes difficultés d'ordre comportemental auxquelles les établissements médico-sociaux classiques n'apportent pas une réponse. Le promoteur avait lui-même fait le constat réitéré selon lequel certains jeunes placé en MECS n'acceptaient pas leur placement, le rejetaient avec violence, et ce faisant se mettait en danger, menaçaient les autres jeunes et déstabilisaient l'ensemble de l'établissement. Cependant l'indication d'un placement en CER ou CEF ne se posait pas pour autant. Ils relevaient plus de soins psychologiques en particulier. Par ailleurs les professionnels sont confrontés à l'échec de la prise en charge de certains jeunes dans le circuit traditionnel en l'absence d'un dispositif répondant à leur problématique.



L'association « Chrysalide karayib » s'est orientée vers la gestion d'un lieu de vie et d'accueil car leur souplesse de fonctionnement constitue une des réponses à cette problématique. Les Lieux de vie et d'accueil sont apparus dans les années 70. Des hommes et des femmes issus de professions diverses, décident d'accueillir, le plus souvent dans leur propre maison, des enfants, des jeunes ou des adultes en difficulté physique, affective ou sociale. Ils créent seuls, en couple ou en collectif, leur lieu d'accueil dans lequel ils proposent une autre forme de relation, de soutien, de soin, dans l'accompagnement de la vie quotidienne.

CHRYSLIDE KARAYIB : UNE ASSOCIATION QUI DEFEND DES PRINCIPES.

Notre association défend des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance ancrés dans le droit international humanitaire (DIH). L'ensemble des États membres de l'UE se sont engagés à les respecter en ratifiant les Conventions de Genève de 1949.

Le principe **d'humanité** signifie qu'une solution doit être trouvée aux souffrances humaines partout où elles se manifestent, en prêtant une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

Le principe **de neutralité** signifie que l'aide humanitaire ne doit favoriser aucun camp lors de conflits armés ou autres.

Le principe **d'impartialité** signifie que l'aide humanitaire doit être octroyée sur la seule base des besoins, sans aucune discrimination.

Le principe **d'indépendance** signifie que les objectifs humanitaires doivent être détachés des objectifs économiques, militaires ou autres. En ce sens, ses services appliquent un référentiel de compétences prenant en compte la protection de l'adolescent, Développent des actions en lien aux besoins non pris en compte par le service public avec l'appui des financeurs, sont une force de propositions auprès des financeurs avec une dimension organisationnelle à taille humaine. Fournissent une prestation de service de qualité avec une



technicité professionnelle enrichie par la formation et une régulation par l'équipe de la prise en charge individualisée, Présentent les outils de travail et d'évaluation s'appuyant sur une base de données pour transmettre des informations susceptibles d'éclairer les décideurs, Évaluent la prise en charge individualisée explicitant le projet d'intervention et le cheminement de la famille ou de l'individu pourrait être une première étape.

CHRYSLIDE KARAYIB : IDENTITE

« **Chrysalide Karayib** » : Une association Loi 1901

Cette Loi fondamentale demeure une loi essentielle en ce qu'elle est garante d'une liberté fondamentale.

S'inscrire dans le secteur associatif permet de :

GARANTIR

Le pluralisme politique, idéologique et philosophique.

MOBILISER

Des adhérents et des administrateurs sur des objectifs définis démocratiquement.

SENSIBILISER

- l'opinion publique sur les problèmes des jeunes et des familles en difficultés,

- les pouvoirs publics et les collectivités sur les besoins non satisfaits.

ASSURER

Un financement compatible avec son indépendance ; dans la transparence par des Fonds Publics.

PARTICIPER

Dans un esprit d'émulation et de complémentarité avec les Services publics, à la gestion de services et établissements.



DEVELOPPER

Un esprit de recherche, d'innovation et de création.

↳ POURQUOI FAIRE ?

CONTRIBUER

A la protection des adolescents ...

PARTICIPER

- A l'action et à la coordination de tous ceux qui, bénévoles et professionnels, agissent dans ce but.

- A toutes études et recherches allant dans le sens d'une meilleure approche de la protection de l'enfance ...

ASSOCIER

La population et susciter l'intérêt du public aux objectifs de l'association...

GERER

Les établissements et les services mis en place dans cette perspective dans le Département de la Guadeloupe.

CREER & FAVORISER

La réalisation de nouveaux équipements répondant à l'évolution des besoins et des demandes s'inscrivant dans le schéma départemental. L'association pourra faire appel à la protection judiciaire de la jeunesse ou au conseil départemental pour travailler des thèmes précis autour de la prise en charge des jeunes en difficulté. Elle continuera à communiquer et à partager des informations avec ses partenaires en veillant à sauvegarder la même vision du contexte de travail avec les magistrats qui considèrent l'association ainsi que les services comme des interlocuteurs pertinents.

Les magistrats de l'enfance apprécient un rapport bien construit sur base des critères essentiels du danger, sous forme synthétique permettant de repérer les dangers, les clignotants ainsi que les perspectives de travail et cela dans le respect des échéances. Le magistrat a besoin de savoir ce qui se passe (de façon



synthétique) avec des informations claires et descriptives afin qu'ils puissent répondre aux questions des familles, etc ...

« CHRYSalIDE KARAYIB » : DEFIS

Préparer l'avenir, c'est d'abord relever quelques défis actuels tels que mettre en œuvre des principes d'intervention éthique:

- Associer les personnes accompagnées et les professionnels à la réflexion concernant les missions, les actions et leur mise en œuvre
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou privés
- Formaliser l'engagement éclairé avec les personnes accompagnées à travers le contrat
- Evaluer et corriger de façon régulière le projet
- Promouvoir la formation et la professionnalisation pour l'ensemble du personnel

CHRYSALIDE KARAYIB : PERSPECTIVES

En tant qu'association inscrite dans le secteur social notre association se doit de formuler à nos partenaires sous réserve d'une étude préalable de besoins, du repérage d'un référentiel de compétences, des opportunités territoriales et des possibilités de financement. « Chrysalide Karayib » sera vecteur de projets auprès de l'utilisateur non pas en s'appropriant la difficulté de l'autre mais en



fournissant des prestations de service selon la situation. A cet effet sera créée une cellule projet. Le Lieu de Vie et d'accueil Evolutif « **Partir pour mieux revenir** » continuera à développer son activité de séjour de rupture ou Séjour Educatif d'Apaisement Renforcé(SEAR) en la perfectionnant et en diversifiant le partenariat extérieur, notamment des dossiers d'aide à la décision seront élaborés, tels que :

- La création d'un réseau partenarial faisant appel aux compétences de la protection judiciaire de la jeunesse et « Karukéra Enfance », entre autres, dans la gestion des risques inhérents à certaines prises en charge telles que des situations de délinquance, par exemple, afin d'éviter le placement le plus souvent possible.
- La création de groupes de parole, de parentalité.
- L'élaboration d'outils d'évaluation du parcours des familles, de réponses aux objectifs fixés par la mesure et du temps de présence des travailleurs sociaux dans les familles.
- Le renforcement de la démarche contractuelle avec les familles pour un accompagnement adapté à leurs capacités, ressources et précarité évitant l'automatisme du placement.
- La sauvegarde de la clarté de la relation usager-travailleur social par la transmission aux familles des écrits envoyés aux juges.
- La création de divers outils d'évaluation pour valoriser le contenu des prestations de service, appréhender des prises en charge très difficiles et bénéficier de retours des pratiques de travail en mettant en évidence les ressources utilisées et les résultats obtenus et la recherche d'alternatives au placement.



CONCLUSION ET PAS FIN

En définitif ce projet est un moment privilégié pour réfléchir sur notre expérience associative et déterminer ensemble une stratégie pour les années à venir. Ce document sera soumis à la validation du conseil d'administration, présenté aux IRP selon les modalités légales.